



COMMUNE DE MANSPACH



BULLETIN COMMUNAL 2023

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Ils ont fêté leurs 80 ans

M. Jean Claude LEVASSEUR, le 11 Janvier

M. Gilbert JAEGER, le 16 Février

M. Joseph SCHERRER, le 1er Juin

M. Charles CLAR, le 8 Juillet

Mme Françoise GOFFINET, le 14 Juillet

M. Giovanni CACACCIOLA, le 2 Aout

Mme Liliane WISS, le 18 Septembre



Ils ont fêté leurs 85 ans

M. Claude KOHLER, le 1er Février

Mme Madeleine VANELLO, le 3 Juillet

Mme Paulette MEYER, le 24 Septembre



NAISSANCES



Elena WINTENBERGER née le 30 Octobre 2022, fille de Valentine REINHART et Jérémie WINTENBERGER

Kaysan KARAARSLAN né le 7 Novembre 2022, fils de Yasemin SARAR et de Muammer KARAARSLAN

Côme KIRCHMAN-TSCHEILLER né le 9 Janvier 2023, fils de Aurélie TSCHEILER et de Brice KIRCHMAN

Ethan BOURJAILLAT né le 20 février 2023, fils de Marie BAUER et de Benoît BOURJAILLAT

Léna BILGER-ZAMBACH née le 21 Avril 2023, fille de Angélique ZAMBACH et de Julien BILGER

Anna MERCIER née le 22 Mai 2023, fille de Emilie BONGUR et de Thomas MERCIER

Jade HAUMESSER née le 3 Juillet 2023, fille de Mélanie FEDERSPIEL et de Florian HAUMESSER

DECES

M. Gilles SOLDERMANN, le 11 Décembre 2022

M. Gilbert VANELLO, le 27 Décembre 2022

Mme Cécile MORANDINI, le 2 Février 2023

M. Raymond ROTHENFLUG, le 7 Février 2023

M. Richard BERNARD, le 28 Mars 2023

M. Georges DALMAS, le 27 Avril 2023

Mme Marie-Jeanne VIRON , le 28 Septembre 2023

Mme Lucienne WERSINGER, le 7 Octobre 2023





Le mot du Maire



Chères Manspachaises, chers Manspachois, chères amies, chers amis,

A l'aube de cette année 2024, nous sommes en route vers un temps olympique qui, par la bienveillance du sport, devrait pouvoir induire une sérénité générale porteuse d'optimisme et d'énergie, face aux enjeux sociétaux et environnementaux que le réchauffement climatique et la géopolitique guerrière nous imposent. Dans notre petite commune, cela fait de nombreuses années que nous travaillons au montage de solutions qui permettent de faire face dans la mesure de nos moyens, aux conséquences des dégradations environnementales générées par des standards économiques obnubilés par le profit, mais totalement étanches aux considérations relatives à la préservation du vivant sur notre minuscule planète. Aujourd'hui, notre qualité de vie passe entre autre, par la préservations de nos biens communs; le cycle de l'eau, la protection et la renaturation des sols nourriciers, la sauvegarde de la forêt purificatrice de l'atmosphère et pourvoyeuse de l'oxygène que nous respirons, et les océans régulateurs des climats. Par la phytoépuration de la rhizosphère, l'interdiction d'usage des pesticides dans l'espace public, l'optimisation des inondations, la renaturation des cours d'eau, la création d'espaces forestiers de sénescence et l'organisation d'un nouveau contrat avec l'O.N.F., la production d'énergie photovoltaïque, la sécurisation des réseaux secs, l'interdiction d'usage des pesticides dans l'espace public. A Manspach, beaucoup de cases de préparation de l'avenir ont été cochées, sans parler de la priorité offerte à l'école pour donner aux écoliers leurs meilleures chances. Le dérèglement climatique prévu de longue date par les scientifiques du GIEC est bien là ! Il va falloir continuer à faire face. Nous disposons aujourd'hui de toutes les investigations scientifiques, et solutions humaines, technologiques et financières pour sauver « *La Vie de l'édifice biodiversitaire, dont l'homme fait partie* ». Encore faut-il que le monde socio-politique qui nous dirige accepte de changer les orientations de ses priorités mercantiles. Hélas, dans ce domaine, l'exemple ne vient jamais d'en haut, c'est à nous les Maires, tâcherons de la ruralité républicaine, qu'il appartient, avec peu de moyens, de tracer le chemin des innovations d'une évolution soutenable. A l'heure où l'Etat s'emploie à faire disparaître les petites communes au profit des communautés de communes, en réduisant leurs pouvoirs et leurs ressources, le Conseil municipal, avec une gestion budgétaire très rigoureuse parvient à maintenir en 2023 comme en 2022 à 14 % le taux communal des taxes foncières bâtis bien que les 3 terrains viabilisés disponibles n'ont pas encore trouvé d'acquéreurs. La CEA vient de nous informer du report pour 2024 de la réfection des rues du Viaduc, de l'Eglise et de la Vallée.

Dans un Sundgau où la Caisse d'Allocations Familiales relate qu'en 2022, 9,75% de la population était en dessous du seuil de pauvreté, nous restons à 90% capables de nous investir, de nous motiver et de nous engager dans des comportements quotidiens plus adaptés et plus responsables, contribuant à stabiliser à notre petite échelle individuelle ou familiale, la dynamique de dégradation de nos biens communs. Tous ensemble, nous avons déjà fait une partie considérable du chemin, mais l'eau, l'air, le sol et le vivant n'ont jamais eu autant besoin de nous. Sachons leur rendre la monnaie de tout ce qu'ils nous donnent et nous ont déjà donné de longue date.

Après ces longs mois de COVID qui ont tellement bouleversé la vie des associations bénévoles en général, la collectivité villageoise de Manspach voit renaître l'Association Culture et Loisirs qui offre une palette d'activités et de rencontres, statutairement orientées vers le bien vivre ensemble. Souhaitons à l'A.C.L. Manspach et à tous ses membres de réussir pleinement dans ce nouvel élan.

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous adresse pour 2024 mes meilleurs vœux de santé, de sérénité et de réussite dans vos résolutions et vos projets .

Dany DIETMANN Maire de Manspach.

E C O L E



Bonjour à toutes et à tous,

Cette nouvelle année scolaire a démarré sur les chapeaux de roue pour nos 129 élèves répartis dans les 6 classes du RPI des Sources. Les quelques pleurs des élèves de petite section le jour de la rentrée ne sont plus qu'un lointain souvenir et tous ont maintenant un grand plaisir à venir à l'école.

2024 s'annonce une grande année sur le plan des projets pédagogiques.

En effet, le RPI va demander la labellisation E3D (École en Démarche de Développement Durable) et ainsi sensibiliser davantage encore les élèves aux enjeux environnementaux. Pour cela, la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach et le centre de valorisation à Retzwiller seront des partenaires privilégiés tout au long de la scolarité des élèves. Un projet de sentier pédagogique autour de l'étang du Neuweier à Saint-Ulrich est aussi en cours de finalisation, les élèves des classes de CM1 et CM2 se chargeront de l'élaboration des panneaux pédagogiques avec l'aide des animateurs de la MNS.

2024 est aussi une année olympique, avec la tenue des jeux olympiques et paralympiques à Paris entre fin juillet et début septembre. Plusieurs classes aborderont ce thème au cours de l'année dans différents projets. C'est l'occasion de mettre en avant les valeurs du sport et le respect des différences.

L'association de parents d'élèves TREMA est toujours très active et contribue, grâce à ses nombreuses actions tout au long de l'année, à financer différents projets de classe. Un grand merci à tous les membres. L'association est toujours en recherche de bénévoles. Si vous êtes volontaires, vous pouvez les contacter à l'adresse mail associationtrema@hotmail.com.

Au nom de toute l'équipe éducative, je vous souhaite de belles fêtes et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le directeur du RPI des Sources

Sébastien KLEIN



Association **TREMA**, tous réunis pour le RPI des Sources



TREMA est une association de parents d'élèves mais également de personnes volontaires, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations qui permettent de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires, les spectacles et autres de notre RPI. L'association œuvre en collaboration avec les enseignants du RPI des Sources et le SIS des 6 communes. Lors de l'année scolaire 2022/2023, l'association a subventionné un projet artistique à hauteur de 400 euros pour la classe de maternelle de Strueth, un projet avec la Maison de la Nature d'Altenach à hauteur de 600 euros pour les 2 classes de Manspach. L'association a également offert les sapins de Noël des 4 sites du RPI et organise la visite du Saint-Nicolas (et des manalas !) et du Père-Noël. Enfin, les entrées pour les sorties de fin d'année des 6 classes du RPI des Sources sont également prises en charge. Le transport étant financé par le SIS. Tout ceci s'ajoute aux 1500 euros de subvention annuelle statutaire. Ce soutien financier ne pourrait se faire sans la participation des familles et des villageois aux différentes actions menées dans l'année. A la fin du mois de juin 2023, une kermesse a pu être à nouveau organisée grâce à l'action commune de TREMA, des enseignants et des personnels éducatifs du RPI ainsi que du soutien des communes.

La soirée a été une grande réussite pour le plaisir de tous, enfants, parents et organisateurs. La météo, qui a nécessité une adaptation de l'emplacement au dernier moment, a été clémente ce soir-là et a permis la bonne tenue des jeux, mis en place par les enseignants et personnels des écoles, ainsi que de la restauration, gérée par l'association. Un grand merci aux parents qui ont donné de leur temps pour que cette fête se passe de la meilleure des manières, soit dans la tenue d'un stand, la confection d'un dessert ou pour le rangement après la manifestation. Une nouvelle kermesse devrait se tenir à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

N'hésitez pas à nous contacter. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent adhérer à l'association ou simplement donner un peu de leur temps en se manifestant à l'adresse mail suivante : associationtrema@hotmail.com Si vous êtes liés de près ou de loin au RPI des Sources, nous vous attendons avec plaisir, avec vos idées et votre motivation, pour participer aux projets qui pourront ravir les petits et les grands. Nous tenons également à remercier toutes les communes : Manspach, Altenach, Fulleren, Strueth, St Ulrich, Mertzen pour leur soutien.

Les bénévoles de l'association TREMA



Secrétariat : La mairie et vous



« Préservons le lien de proximité avec les habitants »

Mmes Nathalie GARDELLA et Claudine WEIBEL vous accueillent toute l'année :

En présentiel :

Le lundi de 19h00 à 21h00

Le mardi de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 08h30 à 12h00

A distance :

au téléphone : composez le 03.89.07.21.17

par mail : mairie@manspach.fr

une boîte aux lettres est à votre disposition

un site internet <https://www.manspach.fr> et un tableau d'affichage vous renseignent

A noter que la mairie est fermée pendant les fêtes de fin d'année, le vendredi 29 décembre 2023 et le mardi 2 janvier 2024.

INFO URBANISME :

LOI Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette)

Au parlement, Mmes et M. les Députés ont voté le 13 juillet dernier, la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, dite **loi ZAN (publiée au JO du 21 juillet 2023)**.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

En France, 6 à 9% des sols sont artificialisés, c'est-à-dire qu'ils ont connu une altération de leurs fonctions naturelles en raison d'activités humaines. Au cours de la dernière décennie, entre 20 000 et 30 000 hectares ont été artificialisés chaque année en moyenne, principalement au détriment de surfaces agricoles.

La [loi "Climat et résilience" du 22 août 2021](#) a fixé un double objectif : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) et atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Concrètement, ces objectifs se traduisent par des obligations applicables aux collectivités locales. Toutefois, pour les Sénateurs à l'origine du texte, un an et demi après l'adoption de la loi "Climat et résilience", l'État ne permet toujours pas aux élus locaux d'anticiper leurs obligations sur la période 2021-2031 et met la lutte contre l'artificialisation à la seule charge des territoires.

L'urbanisation de la France a accru l'artificialisation du territoire.

Entre 1936 et 2020, la part de la population française vivant en ville est passée de 53% à 81%. D'après un rapport du Sénat publié en mai 2021, les aires urbaines couvrent aujourd'hui 22% du pays (contre 7% en 1936).

L'urbanisation de la France depuis le début du XXe siècle a entraîné une forte consommation des terres. Cette artificialisation des sols oscille entre 16 000 et 60 000 hectares par an, selon les sources. Selon une étude publiée en juillet 2019 par France Stratégie, au vu des tendances actuelles, 280 000 hectares de terres seraient artificialisés d'ici 2030, soit plus que la superficie du Luxembourg.

Depuis 1981, les terres artificialisées sont passées de 3 à 5 millions d'hectares (+70%), soit une croissance nettement supérieure à celle de la population (+19%). Dans l'étude publiée en juillet 2019, France Stratégie note que ce phénomène s'est accéléré en France au cours des dernières décennies en raison de plusieurs facteurs :

- **l'augmentation du nombre de ménages** (+4,2 millions depuis 1999) due à la croissance de la population et à la réduction de la taille des ménages ;
- **l'étalement urbain et le mitage** (constructions dispersées) : les surfaces urbanisées s'étendent en périphérie des villes du fait de l'augmentation des prix du foncier en centre-ville, de l'attrait des ménages pour l'habitat individuel ou encore de la recherche d'un meilleur cadre de vie. Cela nécessite la multiplication d'infrastructures de transports, de services et de loisirs et entraîne un bétonnage plus important des espaces naturels ;
- **la sous-exploitation du bâti existant** : la vacance de logements qui représente 8% des logements en 2015, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la vacance de commerces dans les villes moyennes ou encore le développement de résidences secondaires contribuent à la demande de logements neufs et donc à l'artificialisation des sols.

Cette croissance de l'artificialisation des sols s'est surtout produite **au détriment de terres agricoles**, pour un usage d'**habitat** (42% des terres artificialisées), d'**infrastructures de transports** (28%), de **services** et de **loisirs** (16%) comme les zones commerciales. Elle est plus forte dans les métropoles et dans les zones côtières.

Quelles sont les conséquences de l'artificialisation des sols ?

L'artificialisation des sols est à l'origine de plusieurs pressions sur l'environnement :

- **amplification des risques d'inondations** : la dégradation de la capacité des sols à absorber l'eau par infiltration en raison de leur imperméabilisation. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont donc amplifiés. Les problèmes d'érosion des sols sont amplifiés ;
- **perte de la biodiversité** par disparition des écosystèmes ou rupture des continuités écologiques. La transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale et peut conduire à leur disparition d'un territoire ;
- **réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus de CO₂ et participe donc à la hausse des températures (perte de végétation, changement d'état des sols) ;
- **pollutions** (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...) ;
- **réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire ;
- **renforcement des îlots de chaleur** en zone urbaine.

Par ailleurs, l'étalement urbain affecte la qualité de vie. Les personnes doivent passer plus de temps dans les transports en commun ou davantage emprunter leurs véhicules motorisés, consomment plus d'énergie et amplifient leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air. En cas de perte d'emploi, les salariés ont également plus de difficultés à renouer avec le marché du travail, quand ils sont éloignés des zones d'activités.

L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes aggravent également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces.

Pour les petites communes, le PLU devient obligatoire, et elles pourront disposer sous certaines conditions d'une marge de 1 hectare pour compenser les restrictions d'urbanisation prescrites par la loi.

DECEMBRE 2022

Pour l'hiver 2022/2023 la neige arriva brièvement à Manspach le 10 Décembre, surprenant les dernières roses de l'automne



Il est temps pour la municipalité de mettre le village en fête



Et de préparer la salle des fêtes pour le NOËL COMMUNAL

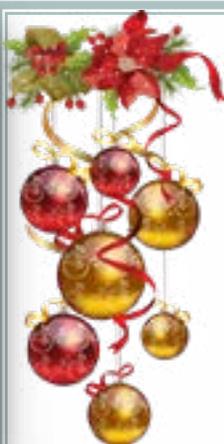


.....ainsi que les fruits des Magnolias





NOËL COMMUNAL DIMANCHE 11 DECEMBRE 2022



Après 2 années « COVID », le Noël Communal de Manspach était de retour, avec toute l'émotion que procure la joie de se retrouver, d'échanger, de raconter, de boucler dans l'allégresse, cette funeste séquence qui nous a tant coûté.

Nous avons retrouvé Noël !







21 Janvier
Présentation des vœux



Mme Isabelle HECTOR-BUTZ
Conseillère d'Alsace



M. Laurent WENDLINGER
Conseiller Région Grand Est



M. Didier LEMAIRE
Député



M. Gilles FREMIOT Président
Com Com Sundgau, Conseiller
Régional Grand Est, Maire de
HEIDWILLER



C'est en présence de Mme Hector-Butz, Conseillère d'Alsace, de Monsieur Le Député Didier Lemaire, de Messieurs les Conseillers régionaux Grand Est Laurent Wendlinger et Gilles Fremiot également Président de la CC Sundgau, et de plusieurs Collègues Maires et Adjoints que les Manspachois présents, et la remarquable musique municipale de Ballersdorf, se virent présenter par M. Le Maire ses meilleurs vœux pour 2023, ainsi que les perspectives prospectives que l'évolution climatique nous appelle à prendre en compte dans les projets futurs. Rythmées par les séquences musicales, sous la baguette de M. Holbein, les prises de paroles des officiels saluèrent avec force l'avant gardisme de la Commune de Manspach dans toutes les approches liées aux énergies nouvelles, à l'eau, à la sécurisation de la population face aux évolutions climatiques, ainsi qu'à la préservation de la bio-diversité. Sous les accents musicaux de nos amis musiciens chaleureusement remerciés, cette sympathique soirée se termina par un verre de l'amitié.

FEVRIER



Le 12 Février le KREBSBACH EST DÉJÀ PROCHE DE L'ASSEC



25 Février Marché sans gants et sans bonnet



Souvenir de Joseph HELL l'un des pionniers du marché bio fermier de Manspach



21 Février parades de ragondins



9 Février: Les ingénieurs de V.N.F. et de l'EPAGE font l'étude du raccordement du Krebsbach à ses sources.

Des mois de Décembre, Janvier et février inhabituellement cléments, dont le manque d'intempéries n'a pas permis la remise à niveau des nappes aquifères et cours d'eau, suite aux sécheresses et canicules de 2022. Les problèmes thermiques rencontrés dans les réseaux de distribution d'eau potable du SIAEP sont la conséquence directe de ces anomalies climatiques, qui par ailleurs sont dramatiques pour les arbres de la forêt.



Sans glace sur les étangs, les hérons sont toujours là le 8 février



**11 Mars Ouverture de la pêche ...
Beaucoup de pêcheurs en bord de Largue**



Dans les étangs les oiseaux sont de retour avec les premières plantes aquatiques



MARS



Cédric répare la toiture du Moulin



30 Mars : Merci M. Hinderer



30 Mars: Tout reverdit, les bourgeons débourent et les arbres fleurissent



19 Mars



L'EPAGE sécurise la ripisylve et replante de jeunes arbres



1^{er} AVRIL: « OSTERPUTZ » ... Nettoyage de printemps...Merci à tous ceux qui contribuent à l'entretien de l'espace public communal !



MAI: LA CLASSE CM1/CM2 de Mme WAMSTER en «Classe d'Eau »

Avec les appuis de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, et l'encadrement pédagogique de la Maison de la Nature du Sundgau, les écoliers ont eu le privilège de profiter d'une semaine de découverte et d'étude de la Largue et de sa biodiversité.



Les organismes qui vivent au fond de la rivière, permettent de définir la qualité de l'eau de la rivière.

« Montre-moi ta rivière, je te dirai qui tu es. »

L'EPAGE Largue a 30 ans d'existence



HINDLINGEN Protection inondations
Fascines et Haies



ECO DIALOGUES DE L'EAU DU 28 JUIN AU 2 JUILLET :

1727 Sundgauviens se sont mobilisés pour présenter leurs engagements dans la recherche de la préservation du cycle de l'eau: Maison de la Nature, EPAGE LARGUE, Communes, CCSAL, agriculteurs, Ecoles, Horticulture, Restauration, particuliers, Eco construction etc....Ce fut l'occasion de fêter les 30 ans de l'EPAGE Largue.



MORIMONT: Déco Bio Table Mariage



Horticulture Bio Oberlarg



Arasement d'Etang à Mooslargue



Renaturation
Natura 2000
Étang St ULRICH



Marc GLOTZ Historien des rivières



Jérémy DITNER AMMERTZWILLER: AGRONOMIE BIO SANS LABOUR, SANS ENGRAIS CHIMIQUES, SANS PESTICIDES



OBERLARG: ELEVAGE BIO SANS APPORTS ALIMENTAIRES EXTERIEURS



Pour tous les publics, au mois de Mai, la CCSAL sous l'égide de Mme Fanny WAGNER organisa la semaine de la biodiversité; notamment à Manspach sur l'Île de la Largue avec D. Dietmann, de l'EPAGE, à Seppois le Haut avec F. Ulmann, Maire, et à Elbach avec Cyril Breton de Natura 2000., ainsi qu'à Bal-schwiller .



Dannemarie Manspach



Elbach, à l'écoute des Chauve-souris avec Cyril Breton en présence de V. Gassmann, Président CCSAL



Fabien ULMANN Maire de Seppois le Haut



Découverte de l'Île de la Largue



Barrage de Castor de Seppois le Haut

JOURNEE CITOYENNE

Notre journée citoyenne du 3 Juin a rencontré un franc succès. Efficacité et convivialité étaient au rendez vous . Un grand MERCI à tous !





L'association **INTERLUDE**, présidée par **JERRY MONNOT**, a été dissoute en Janvier. Comme prévu, une boîte à livres a été posée dans l'abri bus de l'Ecole. Quant au **Marché fermier et BIO**, celui-ci a été repris par le nouveau comité de l'**Association Culture et Loisirs**. Jerry **MONNOT** a été chaleureusement remercié par tous les exposants du Marché lors de l'édition de **JANVIER**. La ferme **HELL** de Schwoben, initiatrice de ce Marché il y a déjà plus de 20 ans, peut être rassurée de la pérennité de celui ci. **Le dernier marché de cette année aura lieu le 16 Décembre**. Ce sera l'occasion de fêter Noël tous ensemble.



Hommage et grand Merci à M. Hell, qui nous a quitté au mois d'août



Association créée dans les années 80 par quelques bénévoles de l'époque, dont Dany Dietmann, Joseph Scherrer, Claude Kohler, Lucien Morandini, Clément ITTY. Elle est aujourd'hui présidée par Brice GSCHWIND, et compte 12 membres actifs qui ont le souhait de dynamiser la vie associative de MANSBACH en organisant des évènements culturels, festifs et sportifs

Avec le Marché BIO et fermier qui a lieu chaque dernier samedi du mois, ACL a déjà organisé 4 évènements.

D'autres sont encore à l'étude.

Prochains évènements :

Fête de Noël au Marché Fermier du 16 Décembre (musique, vin chaud et collation)

Soirée année 80 en Février 2024

Vous serez avisés par flyers distribués dans votre boîte aux lettres



Barbecue du 24 Juin



Soirée Apéro 8 Septembre



Marche gourmande 8 Octobre



Soirée apéro 7 Juillet



Un grand MERCI aux bénévoles, sans qui ces évènements n'auraient pas pu avoir lieu

L'association motocycliste SMT

Créée par Thierry STANTINA en début d'année a organisé un Barbecue le 17 JUIN



Prochain évènement au printemps

2024

Fin de l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Présidée par Téréence MONNOT, elle a été dissoute fin 2022. Pour vos dons du Sang, vous pouvez vous rendre à RETZWILLER.





Pour cette nouvelle année, formulons le vœux de réussir à construire un schéma d'exploitation qui sur les 20 prochaines années permettra à notre forêt de stabiliser son déclin, son absorption de CO2, et sa production d'oxygène.

Au nom du Conseil Municipal, je remercie chaleureusement M. Claude GIRARD, notre garde forestier, pour les services rendus à la commune de Manspach, et je lui souhaite une heureuse retraite.

REVISION DU PLAN D'EXPLOITATION FORESTIER DE MANSPACH

Invités par le Conseil Municipal de Manspach, les services techniques de l'Office National des Forêts sont venus le Samedi 23 Septembre à 9 heures, pour investiguer les ilots forestiers de Manspach, et présenter aux Conseillers municipaux la situation biologique et économique prévisible de la forêt, face à l'évolution climatique que nous subissons.

A l'heure où Manspach arrive, en 2024, au terme du contrat d'exploitation avec l'ONF, il convient d'élaborer un nouveau contrat de 20 années prévoyant les orientations à mettre en œuvre pour permettre à la commune de disposer d'une forêt en mesure d'assurer tous les rôles que l'on attend d'elle.

La balade guidée et commentée permet aux conseillers présents de saisir toute l'ampleur des conséquences environnementales et prévisibles que l'évolution climatique engendre.

FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE:

L'augmentation des températures, induit une progression de l'évaporation de l'eau des sols de 8% par degré celsius d'augmentation. Cela fait qu'aujourd'hui, beaucoup de forêts manquent d'eau, et ne sont plus en mesure de donner aux arbres l'humidité nécessaire à leur métabolisme sanitaire pour disposer des conditions nécessaires à la lutte contre les parasites et les virus. Beaucoup d'arbres tombent malades et dépérissent. En 20 ans, le rendement bois de la forêt de Manspach est passé de 7,1 m³/Ha/an à 5,2m³/ha/an..., soit -27%.

Les résineux, les aulnes, les frênes, les hêtres, certains érables et certains chênes, pour ne citer qu'eux, sont en train de disparaître. Que faut-il faire? Quelles espèces faut-il présentement replanter? Qui va produire l'oxygène nécessaire à la vie avec une photosynthèse sylvicole mondiale en chute libre ?

La gestion de la forêt devient un problème majeur, et nous demande de réussir avec l'O.N.F. une équation pleine d'inconnues.



RENOUVELLEMENT DU DROIT DE CHASSE

Le bail de la chasse arrive à échéance le 1er Février 2024. Conformément à l'article 2.2.2 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin, la commission consultative de la chasse s'est donc réunie le 19 Septembre pour définir le renouvellement de la location de la chasse pour la période du 2 Février au 1er Février 2033.

La commission n'a émis aucune objection concernant le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place, M. Pirmin PETRIS-BOSSART à travers un accord de gré à gré. La commune décide de procéder à la location du lot unique de 540 ha, dont 148 ha boisés au prix fixé de 6860 €. Ce montant sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole. Cette affectation est la décision des deux tiers des propriétaires, suite aux réponses au courrier que vous avez reçu en juillet, concernant l'abandon ou non du loyer de la chasse au profit de la commune. En effet, la chasse en ALSACE-MOSELLE est régulé par le droit local. Dans ces départements dits de « droit local », le droit de chasse appartient comme sur le reste du territoire métropolitain au propriétaire foncier, qui ne peut pas en disposer à sa guise. En effet, l'organisation et l'exploitation de la chasse sont soumises à un régime particulier qui remonte au rattachement des départements d'Alsace et de Moselle à l'Empire allemand, après la défaite de la France dans la guerre franco-prussienne de 1870.

Ainsi, selon l'article L. 429-2 du code de l'environnement, « le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires ».

A la demande de M. Pirmin PETRIS-BOSSART, la commune a accepté de renouveler la nomination de M. Cyrille DEVAUX en tant que garde chasse assermenté et M. René CHRISTEN comme permissionnaire.

La période d'ouverture générale de la chasse est comprise au plus tôt du 23 août et au plus tard le 1er février

Calendrier des battues à venir:

Samedi et Dimanche 16 et 17 Décembre 2023

Samedi et Dimanche 20 et 21 Janvier 2024





1^{er} octobre : Repas paroissial



Cérémonie du 11 novembre à la mémoire des Manspachois morts aux champs d'honneur

A la rencontre de...



Fabien FUCHS, 35 ans, en surpoids à l'âge de 20 ans est aujourd'hui un sportif de haut niveau qui vient de terminer 33^{ème} à **L'ULTRA TRAIL DES PAIENS** sur 1000 participants le 20 mai dernier, un trail alsacien de 109 KMS avec 4000 mètres de dénivelé positif partant d'OBERNAI et passant par le Haut Koenigsbourg et le Mont St Odile. Conscient de son surpoids, il entame un régime et se met activement au sport. Après le vélo, il découvre la course à pied et se lance des défis tels que des semi-marathons et marathons (42,195 KMS). Il a déjà 7 marathons à son actif.

« Les endorphines produites par le cerveau lors des efforts extrêmes sont devenues mon credo ! » dit-il .

Une alimentation saine et rigoureuse, une hygiène de vie irréprochable et un entraînement de 4 à 5 fois par semaine lui permettent de se surpasser et de participer maintenant à des courses de montagne de longue distance. Il s'inscrit aux courses qualificatives pour collecter des « points » nécessaires à la participation au tirage au sort de la sélection de **l'ultra trail du Mont Blanc**, course de renommée mondiale qui rassemble 2500 traileurs. Ce sera pour lui une « consécration ». Il aime le dépassement de soi, la nature et les paysages que procurent les trails.

Fabien a un mental d'acier et peut compter sur sa femme et ses enfants, ainsi que ses parents Jean-Louis et Annette, qui le soutiennent autant moralement que pour l'organisation logistique lors des manifestations sportives.

Bravo Fabien !



Fabien entouré de son épouse Caroline, également adepte de course à pied, et de ses 2 enfants Mathéo et Mila. Tous deux ont l'objectif de parcourir un jour « La diagonale des FOUS » sur l'île de la Réunion (165 kms et 10 000 m de dénivelé positif).





Accueils de loisirs, Camps de vacances, Chantiers de jeunes vous attendent à la Maison de la Nature du Sundgau mais pas que....

Si la Maison de la Nature accueille des enfants pour des vacances nature pendant les vacances scolaires, elle propose également un **club nature** chaque mercredi après midi en période scolaire. Inscrivez vous vite, les places sont limitées !

La Maison de la Nature du Sundgau propose également aux **classes de maternelle, primaire, collège, lycée, ou IME**, des **journées et projets pédagogiques**, des **campagnes thématiques** ou encore des **classes vertes** à la découverte de la nature.

Pour le grand public, il y a des sorties à thèmes, des conférences et autres ateliers

Découvrez aussi le programme **ECO-JARDINIER** gestion et entretien d'un jardin plus responsable et naturel.

Toutes les informations sur le site www.maison-nature-sundgau.org

Maison de la Nature du Sundgau

13 rue Sainte Barbe, 68210 ALTENACH

Mes petites épingles



CRÉATRICE DE MIGNONNERIES
Pour vous le plaisir

Assistante maternelle, Athenais FRICK est passionnée de couture et confectionne de

multiples objets en tissu, sacs à main, bavoirs, gigoteuses, etc...

Chaque pièce est unique et personnalisable à souhait.

Sur commande, Athenais fournit également le tissu.

Suivez-la sur **FACEBOOK Mes petites épingles** ou sur **INSTAGRAM**



Offrez un cadeau original !



LE RELAIS EST



Depuis le 22 Mai 2023, une borne Relais EST est à votre disposition rue Auguste Bihr, à côté de la salle communale. Le Relais EST collecte, trie et valorise les textiles, linges et chaussures localement à Wittenheim (68).

98 % des dons sont recyclés et réutilisés.

La vocation du Relais EST est de créer des emplois en insertion pour des personnes en situation d'exclusion.

Merci pour votre geste écologique et solidaire !

www.relaisest.org



Mairie

3, rue de la Vallée

68 210 MANSPACH

Tél: 03.89.07.21.17

mairie@manspach.fr

Site internet :

manspach.fr

Horaires d'ouverture

- Lundi : 19h00-21h00
- Mardi : 13h30-17h00
- Vendredi : 8h30-12h00

Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente Année 2024



